



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14/06/2021

COVID-19 PORT DU MASQUE EN CORREZE

A compter du 16 juin et jusqu'au 30 juin, le port du masque reste obligatoire en Corrèze partout où la fréquentation est importante et ne permet pas la distanciation entre les personnes. L'observation des gestes barrières conserve toute son importance.

La préfète de la Corrèze Salima SAA a décidé de prolonger l'obligation de port du masque partout où la fréquentation est importante et ne permet pas le respect des gestes barrières, et ce, quelle que soit la population de la commune :

- dans tous les commerces, marchés ouverts, brocantes, braderies et vide-greniers et toutes autres manifestations (notamment les festivités lors de la fête de la musique ou des Nuits de Nacre) ;
- sur les parcs de stationnement et devant l'entrée des commerces à leurs jours et heures d'ouverture ;
- à moins de 50 mètres des entrées réservées au public des établissements scolaires et universitaires, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 ainsi que le samedi matin de 7h00 à 13h00 ;
- à moins de 50 mètres des entrées réservées au public des crèches et autres établissements d'accueil du jeune enfant et accueils collectifs de mineurs, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 ;
- à moins de 50 mètres des entrées réservées au public et à l'intérieur des établissements culturels, artistiques et sportifs (ERP de type S, T, L, X et Y).

Il est rappelé que le port du masque reste une mesure de protection nécessaire dans toute interaction sociale pour empêcher la circulation du virus.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation.

La préfète de la Corrèze, Salima SAA, reste vigilante et attentive à l'évolution du taux d'incidence et du taux d'occupation des lits de réanimation. Toute nouvelle augmentation des indicateurs donnera lieu à de nouvelles mesures. Elle invite la population à respecter les gestes barrières et à revêtir le masque en protection à chaque fois que cela est nécessaire.

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52

✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

